

ETABLISSEMENT: STE CHAMBARD

EXPLOITANT: Industrie

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPARTEMENT: DROME

COMMUNE: SAINT-PAUL-LES-ROMANS

Le procédé de conversion de l'uranium en hexafluorure d'uranium (UF6) conduit à la fabrication d'un sous-produit non valorisable, le fluorure de calcium (CaF2) appelé communément fluorine. Ce déchet est conditionné en fûts de 200 litres, stockés sur cette décharge. Ces fluorines ont été produites par l'usine de la Société Franco-Belge de Fabrication de Combustibles (FBFC), située à Romans (Drôme). La décharge est fermée depuis 1991.

Données déclarées au 31/12/2022

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS					
Fluorines contaminées par de l'uranium enrichi.	11000	-		AUTRES	DSH